FORMULE 76A

DEMANDE DE RECOUVREMENT DE PETITES CRÉANCES

			Nʻ	o de dossier (PC)):
	COUR	DU BANC DE LA	REINE		
	Centre	e de			
ENTRE : (en caractères d'impr	rimerie S.V.P.)				
				demandeur (demanderesse (adresse)
		– et –			
				défendeur –	(défenderesse) (adresse)
	DEMANDE DE RECO	DUVREMENT DE	PETITES CRÉ	ANCES	
somme de	MANDEUR (LA DEMAI _\$, en plus des intérêts diqués dans le docume	antérieurs au juge			
GENRE DE DEMANDE : [] Compte non réglé	[] Loi sur la responsabilit parentale		pr	Chèque sans	[] Contrat
Services rendus	[] Accident de la route		nages matériels[[] Autre
Modis et details de la	a demande (sauf s'ils so	nt annexes au doc	cument ci-joint):	
				andeur (de la de nt ou de son avo	
L'audition de la	a demande aura lieu le _ (, à	heures,
à(adresse)	, à	jour de la semaine) (ville)	(jour) (mois) , a	(année) au Manitoba.	
(auresse)		(vinc)			
Date ·	اوم	eau de la Courl			

Registraire adjoint

AVIS AU DÉFENDEUR OU À LA DÉFENDERESSE

Si vous avez l'intention de comparaître à l'audience pour contester la demande susmentionnée ou pour réclamer un délai pour le paiement du montant de la demande, vous devez déposer au greffe du tribunal un avis d'intention de comparaître (formule 76D), au moins sept jours avant la date fixée pour l'audition de la demande.

Si vous désirez présenter une DEMANDE RECONVENTIONNELLE (formule 76E), vous devez la déposer au greffe du tribunal et la signifier sans délai au demandeur (à la demanderesse) visé(e) par celle-ci.

Si vous ne comparaissez pas à l'audience, un jugement par défaut pourra être rendu contre vous et vous ne pourrez interjeter appel de cette décision qu'après avoir obtenu l'autorisation d'un juge.